

CADASTRE

Qu'est ce que le cadastre ?

Le cadastre est constitué de deux éléments : le plan cadastral et la matrice cadastrale.

Le plan cadastral informatisé est un document administratif qui couvre le territoire national et a pour but de localiser les propriétés foncières bâties et non bâties.

Le plan cadastral d'une commune est découpé en sections, qui comportent des parcelles.

La parcelle est l'unité cadastrale de base. C'est un terrain d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire (ou groupement de propriétaires) qui peut comporter ou non des bâtiments.

La matrice cadastrale (fichier Majic) comporte les renseignements sur les propriétaires ainsi que la description détaillée des biens et permet le calcul de certains impôts. Soumises au RGPD, ces informations sont accessibles uniquement pour les agents municipaux ayant des fonctions nécessitant leur consultation.

Renseignements sur les données

Producteur de la donnée : DGFIP – Direction Générale des Finances Publiques

Périodicité de mise à jour : tous les ans, la mise à jour au 1^{er} janvier de l'année N est disponible à l'automne de l'année N

Emprise géographique : Commune de Villeurbanne

Type : vecteur (points, lignes, surfaces) + tables (fichier Majic)